

femme mariée gardent cependant un pouvoir, mais qui est alors réservé au cercle privé et intime. C'est pourquoi, même s'il sont cachés la plupart du temps, les cheveux, gages de séduction, sont portés longs. Les cheveux libres sont donc le symbole de la jeune fille, vierge, idéal féminin prétendant au mariage. Ainsi à Amiens, il n'est de pire insulte à la jeune fille qui va se marier, que de lui dire « qu'elle est indigne de se présenter à l'église en cheveux » (6), c'est-à-dire qu'elle n'est plus vierge.

Dans la même logique, décoiffer publiquement une femme mariée revient à l'insulter en l'associant aux femmes de mauvaise conduite. C'est le cas de cet

amant qui désire confondre publiquement sa maîtresse, ayant appris qu'elle avait coupé et envoyé ses cheveux en guise d'amour à un autre homme : alors qu'ils sont avec des amis, il *fist maniere de vouloir mectre son chapperon, qui sur son espaule estoit, dessus sa teste, et feignant la maladresse, ly fist hurter si rudement a son atour qu'il l'envoya par terre*. L'atour, c'est à dire la coiffe de la dame, tombé au sol, il est aisé de constater son inconduite à *ceux qui la estoient apperceurent bien que ses cheveux coupezoient, et assez lourdement*. Il est dit qu'elle fut *bien honteuse et malcontente*, et devant l'épreuve du regard des autres, il ne resta plus à la dame que la fuite : *Elle saillit sus bien a haste, et si reprint son*



*atour et s'en entras an une aultre chambre pour se aller ratourner* (7).

Les cheveux courts sont une sorte de refus du monde, un gage de non séduction. *The ancren riwle*, règle monastique écrite vers 1250, demande aux nonnes de couper leurs cheveux quatre fois par an.

De manière plus brutale, après l'avoir battu à coup de pied et de poing, un mari apprenant l'infidélité de sa femme lui coupe les cheveux afin, comme il est précisé dans le texte, de l'insulter comme jamais ne le fut femme de mauvaise vie (8).

La législation venant comme souvent soutenir ces convictions, la loi interdit même, dans certaines villes, le port de la coiffe pour les prostituées.

La coiffe, telle qu'elle apparaît au XV<sup>e</sup> siècle, s'est installée progressivement. Au XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle, les femmes portent les cheveux tressés, ornés parfois de guirlandes de fleurs ou d'un cercle de métal. A partir du XIII<sup>e</sup> siècle apparaissent des ornements plus élaborés, plus complexe et, au début du XV<sup>e</sup> siècle, Christine de Pisan critique ces nouvelles coiffes que sont les *haultes cornes*, jugées comme un *lait habillement et qui messiet*.

La mode et ses conséquences jouent donc un rôle notable dans cette société où les extravagances sont courantes, même si certains s'en offusquent. L'habit fait donc bien le moine, et le regard de l'autre est d'importance.

(8) Boccace, *Décameron*, Le livre de poche, 1994, septième journée, huitième nouvelle, p 580.

6) Exemple extrait de Jean-Pierre Leguay, *La rue au Moyen Âge*, Ouest France, 1984, p 158.

(7) Franklin P. Sweetser (édition critique) *Les cent nouvelles nouvelles*, Textes littéraires français, 1966.33<sup>e</sup> nouvelle.

